

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20230303-2023-012-DP-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Publication : 06/03/2023

Département de Vaucluse

COMMUNAUTE TERRITORIALE  
— SUD LUBERON —

Parc d'Activités Le Revol  
128 Chemin des vieilles vignes  
84240 LA TOUR D'AIGUES

## **DECISION DU PRESIDENT N°2023-012**

### **Objet : Cession d'actif – Vente d'un téléphone portable**

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu la délibération n°2021-044 du Conseil communautaire en date du 27 mai 2021 portant délégation de pouvoirs au Président de la communauté de communes, notamment pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros inclus,

Considérant ce qui suit :

COTELUB est propriétaire d'un téléphone mobile de marque iPhone 7 – 128 GO, mis à la disposition de Madame Martine TEISSIER dans le cadre de ses fonctions de Directrice Générale Adjointe.  
L'usage de ce bien mobilier ne présentant plus de caractère public, il a été convenu de procéder à sa vente.

### **DECIDONS**

**Article 1** De céder à Madame Martine TEISSIER, le bien listé ci-dessous moyennant le prix indiqué :  
**1 x iPhone 7 – 128 GO au prix de 50,00 euros**

**Article 2** De procéder à la sortie partielle d'actif du bien comme indiqué ci-dessous :

N° inventaire GFI	MADM00200
Compte d'immobilisation	2183
Année de mise en service	2019
Désignation	IPhone 7 – 128 GO
Valeur d'origine	214,80 €
Amortissement	129,00 €
VNC au 31/12/2022	85,80 €

**Article 3** De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 4** De charger la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à : Madame la Préfète de Vaucluse, Madame la Trésorière de PERTUIS

Robert TCHOBDRENOVITCH  
Président,